

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE325

présenté par

M. Roumegas, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rigny, Mme Duflot, M. François-
Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et Mme Sas

ARTICLE 104 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La durée de six mois pour un stage de fin d'étude pour les élèves de master permet la découverte d'un milieu, la formation et d'être opérationnel. Vouloir prolonger la durée de stage revient à accepter le recours à des stagiaires plutôt qu'à des salariés.